

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 28 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 28 mai à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (*suppléant*) ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOÉTÉ Cécile à CLEC'H Vincent ; BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; BOULANGER Servane à GOUAULT Jacky ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à RASLE-ROCHE Morgan ; GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEIROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; SAMSON-RAOUL Caroline à LE MEUR Daniel

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

| | |
|----------------|-----------|
| Présents | 64 |
| Procurations | 13 |
| Votants | 77 |
| Absents | 11 |

Délibération

DEL2024-05-129

RÉSEAU DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT BRETONS : ADHÉSION 2024

Les Conseils de développement sont des instances de concertation et d'expression de la société civile (entreprises, syndicats, associations, habitants, salariés, dirigeants...). Constitués en réseau depuis 2011, les conseils de développement bretons portés par les EPCI ou Pays bretons s'appuient sur ce réseau informel pour échanger sur leurs pratiques, mutualiser et capitaliser leurs travaux et leurs formations, et promouvoir la démocratie participative et contributive dans leurs territoires.

Au travers de ce réseau et sur la base de leurs propres travaux, les Conseils de développement mènent ensemble de nombreuses réflexions en lien avec leurs interlocuteurs naturels issus de l'environnement politique, administratif, social, associatif et citoyen.

Ce réseau se veut également un relais et une interface de communication partagée, avec des instances locales, régionales ou nationales (CESER, CESE, Coordination Nationale des Conseils de développement, réseau des CD 44, mouvement associatif, Bruded, ARIC, CRESS, Universités...)

Considérant le maillage de Conseils de développement en Bretagne et la nécessité de promouvoir la réalité de la démocratie participative à travers la création d'un réseau informel des conseils de développement bretons ;

Considérant le programme d'action 2024 du réseau des conseils de développement, fixé lors de l'assemblée générale du réseau le 15 février 2024 à Carhaix, et précisé dans la convention annexée à la présente délibération ;

Considérant les engagements réciproques de l'association de gestion et des conseils de développement adhérents ;

Considérant que le coût annuel de l'adhésion au réseau des conseils de développement bretons s'élève à 850 € ;

Vu les articles L 5211-10-1 et L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération n°2021-04-071 du 27 avril 2021, approuvant les principes de constitution, de désignation, de gouvernance du conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la délibération n°2021-07-142 du 06 juillet 2021, validant la composition du conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve l'adhésion de Guingamp-Paimpol Agglomération, porteuse d'un Conseil citoyen, au réseau des Conseils de développements bretons pour l'année 2024 ;
- Précise que cette adhésion annuelle s'élève à 850 € ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion 2024 au Réseau des Conseils de Développement Bretons.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,
Joseph LINTANF

